****

Le 27 mai 2019

**Objet : Recommandations reliées à l’intégration du pharmacien dans les groupes de médecine de famille**

Madame, Monsieur,

Le Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal (CRSP) a pris connaissance du *Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille* rédigé en mai 2018.

En tant qu’instance ayant une responsabilité dans l’application de ce programme, nous souhaitons porter à l’attention de la Direction de l’organisation des services de première ligne intégrés (DOSPLI) certains enjeux entourant l’intégration des pharmaciens en GMF. Notre intervention s’inscrit dans le cadre de notre responsabilité d’émettre des recommandations pour soutenir l’organisation des services pharmaceutiques.

Suite à un recensement de la littérature, d’entrevues auprès de divers gestionnaires de GMF et un sondage établit par le groupe d’Anne Maheu et al.1,2, nous désirons émettre les recommandations suivantes :

**Le GMF devrait veiller à fournir un environnement de travail adéquat à son pharmacien**

Selon une analyse de besoins réalisées auprès de 178 pharmaciens en GMF, 3.9% n’aurait pas de bureau au GMF et devrait travailler à distance tandis que 0.6% n’ont pas accès au DMÉ1,2. Nous proposons donc de préciser explicitement ce qui devrait être inclut dans le montant retenu (10% maximum) du financement lié au services d’un pharmacien. Selon quelques acteurs œuvrant au sein de GMF, l’allocation de ce budget est sujet à plusieurs interprétations. Nous désirons mettre en valeur l’importance d’avoir un pharmacien qui travaille sur place dans un bureau à proximité des médecins et autres professionnels afin qu’il soit réellement intégré dans l’équipe de soins, plutôt que de travailler comme consultant à distance.

**La clause du contrat obligeant le pharmacien à garder une pratique active en milieu communautaire en plus de son travail en GMF devrait être abolie**

Dans l’optique où l’on vise l’augmentation de la présence des pharmaciens en GMF, il va de soi que cette clause n’a pas lieu d’être et devrait être retirée.

## La liste des pharmaciens en GMF devrait être publique

L’entente entre un GMF et un ou des pharmacien(s) devrait inclure obligatoirement le nom du pharmacien qui travaillera effectivement dans le GMF, l’adresse du GMF et une adresse courriel professionnelle. Ces données devraient être accessibles facilement via le site du MSSS pour assurer des échanges rapides entre les professionnels. Un consentement de divulgation d’informations adressé au pharmacien devrait être ajouté au contrat.

## Les contrats signés entre les GMF et les pharmaciens devraient être plus flexibles pour alléger la charge administrative liée aux cas exceptionnels

Plutôt que de refaire une entente aux 12 mois, le contrat entre le GMF et le pharmacien pourrait être reconduit automatiquement au moment de la révision annuelle du GMF s’il n’y a pas lieu d’y apporter des modifications. Nous proposons aussi de permettre des ententes de service conclues entre un GMF et un pharmacien au-delà de la date limite de la révision annuelle pour éviter les bris de services lors de congé de maternité, de maladie ou de démission. Cette information pourrait être communiqué au MSSS via un formulaire spécifique (à développer).

## L’entente signée entre un pharmacien et un GMF devrait inclure l’obligation d’éviter tout conflit d’intérêt avec une pharmacie communautaire

Afin d’éviter toute forme de dirigisme, le pharmacien GMF ne devrait pas être sollicité par les professionnels de son équipe de soins ni par les patients du GMF pendant ses heures de travail en pharmacie communautaire. D’autant plus, le pharmacien GMF ne devrait pas utiliser les coordonnés du milieu où il exerce comme pharmacien communautaire pour transmettre des informations reliées à son travail en GMF. Une demande de consentement adressant ceci doit donc être précisé dans le contrat. Ainsi, le pharmacien s’assure que son code de déontologie et l’autonomie du patient sont respectés.

Nous demeurons disponibles pour discuter et présenter les résultats de notre consultation.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.



Jude Goulet Venessa Doyon-Kemp

Président Pharmacienne conseil

CRSP CRSP

\*En collaboration avec Josée-Anne Boucher (étudiante, Faculté de Pharmacie, Université de Montréal) et Anne Maheu (pharmacienne, CIUSSS du Nord de l’Île de Montréal, Centre d’Hébergement Notre-Dame-de-la-Merci)

1. Réseau Québécois de Pharmaciens GMF. Analyse de besoins réalisées auprès de 178 pharmaciens GMF, septembre 2018 (données internes).
2. Maheu et al. Activités et besoins des pharmaciens pratiquant dans un groupe de médecine de famille (GMF) au Québec: une étude réalisée en vue de créer une communauté de pratique. Affiche présentée au congrès de l’A.P.E.S., 29 mars 2019.
<https://www.apesquebec.org/sites/default/files/evenements/2019/2019032829_GF_affiches/20190329_EVE_GF_besoins_gmf_LGuenette_aff.pdf>